082-2582 1367-20211014-DM2 2021-BF

Reçu le 9/10/2021 Publié l 19/10/2021

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2021

N° 2021 - 41

Nombre de délégués en exercice : 15 L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à 09 heures 30, Présents: 13 le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à Votants: 14 l'Hôtel du Département à Montauban, sous la Nombre de voix : 18 présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Date de la convocation: 08 octobre 2021

Présents:

Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,

BELLOC, BESSEDE, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL (procuration de

M. DEPRINCE).

Absents excusés :

M. ASTRUC.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G - Direction de l'Agriculture

et de l'Environnement)

M. JOLIBERT (Paierie Départementale)

Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET: Décision Modificative n°2 du Budget Principal concernant une régularisation de comptes en investissement

M. le Président soumet aux membres du Comité Syndical, pour approbation, le projet de Décision Modificative (DM) n°2.

Cette modification concerne, en section d'investissement, un besoin de crédits au compte 275 – dépôts et cautions versées pour un montant de 360 € suite à un achat d'un poste à souder avec une caution pour les bouteilles de gaz.

Section Investissement (Dépenses) – diminution sur crédits ouverts :

- 360.00 € au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles)

Section Investissement (Dépenses) – augmentation sur crédits ouverts :

+ 360.00 € au compte 275 (Dépôts et cautions versées)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la Décision Modificative n°2 figurant en annexe.

Fait et délibéré le 14 octobre 2021

Le Président, Michel WEILL